**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Une étape importante pour le développement cohérent des agglomérations

**Trois agglomérations du canton transmettent à la Confédération d'ici la fin de l'année les échéanciers de mise en oeuvre et les avant-projets prétendant à un financement fédéral pour la première étape (2011-2014). Il s'agit des agglomérations Lausanne-Morges, Yverdon et franco-valdo-genevoise (district de Nyon pour la partie vaudoise). Le Conseil d'Etat se réjouit de l'aboutissement des études conduites de manière intensive dans des délais très courts et salue l'esprit de partenariat qui a animé**

La mise en oeuvre des projets d'agglomération, dans le respect et en cohérence avec le plan directeur cantonal, est une des mesures du programme de législature du Conseil d'Etat. Les projets d'agglomération et leurs mesures constituent des plans d'action équilibrés permettant le développement démographique et économique des agglomérations tout en améliorant la mobilité globale.

Après avoir déposé leurs projets à la fin 2007 et reçu une promesse de financement fédéral de 35% (Yverdon) et 40% (Lausanne-Morges et agglo franco-valdo-genevoise), les agglomérations transmettent d'ici la fin de cette année les échéanciers de mise en oeuvre. Ceux-ci comportent pour chaque mesure un calendrier des phases d'étude et une planification des investissements. Ils constituent une déclaration d'intention des agglomérations. Ce n'est, en effet, qu'au terme du processus de validation des projets, d'enquêtes et d'adoption des crédits d'ouvrage que des engagements fermes seront pris.

Les travaux se poursuivent en 2010 avec l'affinage des avant-projets en vue des mises à l'enquête et de l'obtention des crédits auprès des divers partenaires (Confédération, Canton, communes et tiers).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 décembre 2009

DEC, Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat, 021 316 60 01 DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 01